

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil de Communauté  
Séance du jeudi 15 décembre 2011**

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 10.1, 10.2, motion n°1, motion n°2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

**Etaient présents :** **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2.7), Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.5), Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.5), Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMALLE (jusqu'au rapport 9.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.8) **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au rapport 1.1.2) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 1.1.8) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.3) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) **Mamirolle :** Robert POURCELOT (jusqu'au rapport 1.1.4) **Marchaux :** Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.1), Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT **Montfaucon :** Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Saône :** Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB jusqu'au rapport 1.1.4), Alain VIENNET (jusqu'au rapport 2.5) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 1.1.8)

**Etaient absents :** **Besançon :** Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Busy :** Philippe SIMONIN **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT **Miserey-Salines :** Marie JOLY **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Routelle :** Claude SIMONIN **Thoraise :** Jean-Michel MAY

**Secrétaire de séance :** Bernard GAVIGNET

**Procurations de vote :**

**Mandants :** S. RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 2.6), H. AKODAD, T. BENETEAU de LAPRAIRIE (à partir du rapport 2.6), P. BONTEMPS, B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, B. FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.6), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du rapport 3.1), A. GHEZALI, J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), C. MICHEL (jusqu'au rapport 2.8), B. RONZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.9), D. HUOT, B. BECOULET (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE (jusqu'au rapport 2.8), A. VIENNET (à partir du rapport 2.6),

**Mandataires :** G. VERRO (jusqu'au rapport 2.6), N. BODIN, F. ALLEMANN (à partir du rapport 2.6), F. FELLMANN, N. GUILLEMET, D. POISSENOT, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), S. WANLIN (à partir du rapport 2.6), C. THIEBAUT (à partir du rapport 3.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), J. PANIER, E. ALAUZET (à partir du rapport 1.1.5), M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), E. DUMONT, J.M. GIRERD, J.J. DEMONET, J.L. FOUSSERET, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.9), F. LOPEZ, B. VIONNET (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8), J.P. DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 2.6),

**Délibération n°2011/001572**

**Rapport n°1.1.1 - Décision Modificative n°3**

## Décision Modificative n°3

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

### Résumé :

La Décision Modificative n°3 intègre essentiellement :

- une diminution du prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) : - 1 755 788 € de dépenses,
- des notifications en matière de recettes fiscales : + 291 964 € de recettes,
- des annulations de rattachements et restes à réaliser 2010 : + 4 292 € de recettes,
- une actualisation des opérations de constitution / libération de la provision de VT au regard des réalisations de l'opération TCSP,
- la création du budget annexe Porte de Vesoul (opérations de transfert du budget principal et d'avance remboursable au budget principal : + 22 725,52 € de besoin de financement.

Au final, la Décision Modificative n°3 conduit, toutes opérations comprises, à une diminution du recours prévisionnel du budget consolidé de - 2 029 318,48 €.

A noter : des modifications pourraient intervenir avant le conseil de Communauté notamment sur : \* le budget principal : en attente d'une modification éventuelle sur l'acquisition de fibre noire (opération data center),

\* le budget annexe « Aménagement Zone Nord des Portes de Vesoul » : plan de financement en cours d'ajustement.

Dans la continuité de la mise en place en 2007 d'une politique budgétaire maîtrisée par le Grand Besançon, le Budget primitif 2011 et le PPIF 2011-2015 reposent sur un cadrage strict du montant des investissements à court et moyen termes et sur une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement.

Cette décision modificative n°3 n'est donc construite que sur de nouvelles demandes effectivement justifiées et mûres à ce jour et après optimisation des crédits ouverts au budget primitif (par le principe de virements de crédits) ou équilibrées le plus possible par l'inscription de nouvelles recettes ou par l'utilisation des lignes de dépenses imprévues (si ces crédits sollicités sont de nature imprévisible).

### **I. Budget Principal**

#### Av Opérations financières n'impactant pas le Budget 2011 et le PPIF 2011-2015

#### **Communication LGV**

Afin de pouvoir verser la participation financière 2011 du Grand Besançon pour la campagne de communication sur la mise en service du TGV Rhin-Rhône menée par la Région (100 000 € en 2011), il est proposé de réaliser au sein du budget de la Direction communication un transfert de crédits du chapitre « Charges à caractères générales » au chapitre budgétaire « Autres charges de gestion courantes ».

- dépenses de fonctionnement en 011 : - 100 000 €
- dépenses de fonctionnement en 65 : + 100 000 €

B/ Opérations financières impactant le Budget 2011 et/ou le PPIF 2011-2015

**I. Recettes fiscales**

**Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)**

Initialement prévu à hauteur de 5 921 106 € (simulations de Bercy de juillet et de l'automne 2010), le prélèvement opéré sur les recettes fiscales du Grand Besançon au profit du FNGIR peut être réduit à 4 165 328 €. Les crédits ainsi libérés en dépenses s'élèvent donc à 1 755 778 €. Cette diminution du prélèvement au titre du FNGIR s'explique essentiellement par :

- des recettes de CVAE moins élevées que celles initialement annoncées par les services de Bercy,
- des compensations d'exonération de taxe professionnelle en baisse par rapport à nos prévisions et du fait de leur rôle de variable d'ajustement dans le cadre du gel des dotations de l'Etat.

Pour mémoire, le FNGIR est calculé selon la méthode de comparaison des paniers de ressources 2010 : ce qui consiste concrètement à mettre en perspective les ressources effectivement perçues en 2010 avec celles qui auraient été dégagées si la réforme avait été appliquée sur cette même année (sachant qu'en 2010, les collectivités n'ont pas bénéficié du produit du nouveau panier fiscal mais d'une dotation de compensation). Pour ce faire, une répartition fictive des nouvelles ressources est effectuée au titre de 2010 au regard du nouveau schéma de finances applicable à compter de 2011.

Ci-dessous, un récapitulatif de la liquidation définitive du prélèvement au titre du FNGIR :

en K€	Avant réforme (recettes réelles 2010)			Après réforme (recettes virtuelles 2010)		
	Prévisions CAGB	Notifications définitives	Différence	Prévisions CAGB	Notifications définitives	Différence
Compensation relais / Cotisation foncière des entreprises	45 718	45 765	47	14 114	14 275	161
Ticket modérateur	-237	-237	0			
Prélèvement FDPTP	-25	-25	0			
Prélèvement France telecom	-2 207	-1 985	222			
Taxe d'habitation : produit auparavant perçu par le département				22 143	22 115	28
Taxe foncière sur les propriétés non bâties				17	17	0
Taxe additionnelle sur les propriétés non bâties				161	161	0
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (*)				10 868	10 044	824
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (*)				508	479	29
Compensations d'exonérations de taxe professionnelle : Exonérations notamment pour réduction des bases des créations d'établissements et pour les zones d'aménagement du territoire	1 103	624	479	1 459	224	1 235
Compensations transférées de taxe d'habitation (auparavant perçues par le département)				1 004	992	12
<b>Total</b>	<b>44 352</b>	<b>44 142</b>	<b>210</b>	<b>50 274</b>	<b>48 307</b>	<b>1 967</b>
<b>FNGIR</b>				<b>-5 922</b>	<b>-4 165</b>	<b>1 756</b>

(\*) Impôt dû au titre de 2010 et versé aux collectivités locales en 2011

Dépense de fonctionnement au chapitre 014 : - 1 755 788 €

**Fiscalité**

Les notifications reçues en 2011 concernent les nouvelles recettes de fiscalité directe suite à la réforme de la taxe professionnelle. L'année 2011 est la 1<sup>ère</sup> année de mise en place de la réforme de la taxe professionnelle pour les collectivités. Par conséquent, étant donné les incertitudes pesant sur le nouveau panier de recettes du Grand Besançon, le budget primitif a été bâti sur des hypothèses très prudentes fondées sur les simulations de Bercy de juillet 2010 tant sur le produit fiscal que sur le FNGIR.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 15 décembre 2011  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Les informations présentées ci-dessous reprennent les notifications définitives reçues successivement au printemps et à l'automne 2011.

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : Les bases 2011 de CFE notifiées par les services de l'Etat s'élèvent à 60 144 000 €, contre 57 001 908 € en 2010, année de la compensation relais, soit une progression de 5,5 %, tandis que les services de Bercy annonçaient une évolution d'environ 2 %. Le BP 2011 a été bâti sur l'hypothèse d'une croissance des bases de 2 %. Il résulte de cette notification ainsi que du recours à la majoration spéciale (taux voté au BP : 25,22 %) que le produit de CFE à percevoir en 2011 peut être corrigé à la hausse de + 453 722 €.
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : La notification définitive de CVAE perçue par le Grand Besançon en 2011 s'élève à 10 044 154 €, soit - 824 114 € par rapport à la prévision budgétaire inspirée des simulations réalisées par les services de Bercy. Cette moindre recette ne constitue pas, en définitive, une charge pour le Grand Besançon puisqu'elle est compensée par une diminution du prélèvement effectué au profit du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : Le montant notifié par les services de l'Etat s'élève à 479 283 € contre 508 080 € prévus au BP 2011, recette prévisionnelle indiquée par Bercy au titre de l'année 2010. Il convient par conséquent d'ajuster à la baisse la prévision budgétaire pour un montant de - 28 797 €.
- Taxe d'habitation (TH) : L'hypothèse retenue dans le BP 2011 était basée sur une évolution des bases de TH auparavant perçue par le département de 2,7 % en 2011, contre 3,54 % finalement réalisés. Suite à la notification, le produit à percevoir peut donc être revu à la hausse pour un montant de + 254 878 € par rapport à la prévision budgétaire.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : Le produit de cette taxe s'élève à 17 493 € contre 16 000 € prévus au budget. Il est proposé de modifier en conséquence la prévision budgétaire pour un montant de +1 493 €.
- Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : Le produit notifié est également supérieur à la prévision budgétaire. Il s'élève à 180 760 € contre 161 000 € prévus au BP 2011. Il est donc proposé de corriger la prévision budgétaire de + 19 760 €.

Ainsi, l'évolution des bases de CFE (+5,5 % en 2011) et celle des bases de TH (+3,54 % en 2011) traduisent le dynamisme du territoire.

Par ailleurs, le produit définitif de la compensation-relais versée en 2010, année de mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle pour les entreprises, est désormais connu. Initialement perçu à hauteur de 45 718 023 €, il a été corrigé sur la base des impositions à la taxe professionnelle et à la cotisation foncière des entreprises émises jusqu'au 30 juin 2011 (à savoir les rôles supplémentaires). Le montant définitif de la compensation-relais s'établit par conséquent à 45 764 878 €, soit + 46 855 € par rapport à la notification initiale.

#### Rôles supplémentaires de taxe professionnelle et de cotisation foncière des entreprises :

Dans le cadre de la Convention de partenariat liant le Grand Besançon et la Direction régionale des finances publiques, le travail d'optimisation des bases de fiscalité professionnelle est poursuivi. Aussi convient-il d'intégrer deux séries de rôles supplémentaires de taxe professionnelle et de cotisation foncière des entreprises.

La première série concerne les recettes de taxe professionnelle au titre des exercices 2006 à 2009. Elle a été liquidée en janvier 2011 pour un montant total de 93 826 €. La seconde série, liquidée en mai 2011, concerne la taxe professionnelle ainsi que la cotisation foncière des entreprises, pour les années 2005 à 2010. Elle s'élève à 333 317 €.

Au total, le montant des rôles supplémentaires de fiscalité professionnelle (TP et CFE) à encaisser en 2011 s'élèvent à + 427 143 €.

- recettes de fonctionnement au chapitre 73 : + 350 940 €

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 15 décembre 2011  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

4/11

CFE	453 722,00
CVAE	-824 114,00
IFER	-28 797,00
TH	254 878,00
TFPNB	1 493,00
Taxe additionnelle TFPNB	19 760,00
Compensation relais 2010	46 855,00
Rôles supplémentaires	427 143,00
<b>Total ( chapitre 73)</b>	<b>350 940,00</b>

### Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

Le financement du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) était alimenté jusqu'en 2009 par un écrêtement des établissements dits « exceptionnels » situés dans le département : les établissements exceptionnels étaient ceux qui présentaient des bases de taxe professionnelle, divisées par le nombre d'habitants de la commune d'implantation, supérieures à deux fois la valeur moyenne nationale par habitant. Depuis 2010, l'Etat s'est substitué aux entreprises pour abonder ce fonds dans le cadre d'une enveloppe nationale gelée. Le PFL 2012, pour le moment, prévoit le maintien de cette dotation en lieu et place du FDPTP, en parallèle de la mise en place du nouveau Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC). Toutefois, ce dispositif est au cœur des débats actuels sur les nouvelles mesures d'économie budgétaires envisagées. Sa pérennité à terme n'est donc pas assurée.

Le montant du FDPTP attribué au Grand Besançon au titre de l'année 2011 s'élève à 1 864 003,95 €, soit **-58 976 €** par rapport à la prévision budgétaire.

- recettes de fonctionnement au chapitre 74 : - 58 976 €

### **2. Création du Budget Annexe « Aménagement Zone Nord des Portes de Vesoul »**

Dans le cadre de la création du budget annexe « Aménagement Zone Nord des Portes de Vesoul » proposée au paragraphe II, il est nécessaire d'effectuer sur le budget principal les opérations comptables suivantes :

- transférer sur le budget annexe « Aménagement Zone Nord des Portes de Vesoul » les opérations d'acquisitions foncières déjà réalisées sur le budget principal pour un montant total de 79 798,45 € TTC (soit 79 523,97 € HT) :
  - acquisitions foncières réalisées en 2005 (auprès l'OPM HLM de Besançon puis revendues en partie à la Région) pour une valeur nette comptable de 34 350,45 € TTC (soit 34 225,97€ H.T) : Cette opération comptable constitue une recette de fonctionnement pour le budget principal (et une dépenses pour le budget annexe « Aménagement Zone Nord des Portes de Vesoul »),
  - acquisitions foncières réalisées en 2011 auprès de la Ville de Besançon, pour un montant de 45 448 € TTC (soit 45 298 € HT),
- d'apporter, dans l'attente de la réalisation des ventes des lots, une avance remboursable au budget annexe pour financer les acquisitions foncières et études prévues en 2011 soit 96 002,83 € HT.

- recettes de fonctionnement en 77 : + 79 798,45 €
- dépenses d'investissement en 27 : + 102 523,97 €
- recettes d'investissement en 27 : + 102 523,97 €

### **3. Opérations comptables : annulations de rattachements et de restes à réaliser**

#### a/ Annulation de rattachements

Suite au travail des services et de la Direction des finances sur le suivi des rattachements, il est proposé d'annuler des dépenses (21 590 €) et des recettes (31 311 €) rattachées sur l'exercice 2010 pour un montant supérieur à leur réalisation effective.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 15 décembre 2011  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

5/11

- dépenses de fonctionnement en 67 : + 31 311 €
- recettes de fonctionnement en 77 : + 21 590 €

b) Annulation de restes à réaliser

De la même façon, il est proposé d'annuler des restes à réaliser de dépenses qui ne seront pas réalisés sur 2011.

- dépenses d'investissement en 204 : - 12 219 €
- dépenses d'investissement en 21 : - 1 794 €

4. Constitution / Libération de la provision de VT

Au budget 2011, la libération s'élevait à 17 M€ et il n'était pas prévu de constituer de provision (le besoin de financement de l'opération TCSP était supérieur au surplus de VT).

Toutefois, au vu des réalisations effectives de l'opération globale TCSP (dont l'opération Tram), il est nécessaire de constituer en 2011 la provision à hauteur de 12,4 M€ (surplus de VT) et de la libérer à hauteur de 10,2 M€ (soit - 6,9 M€ par rapport à la prévision budgétaire).

- Dépenses de fonctionnement en 68 : + 12 443 033 €
- Recettes de fonctionnement en 78 : - 6 868 094 €

C/ Réajustement des subventions d'équilibres versées par le Budget principal aux Budgets annexes

Il est proposé d'ajuster la subvention d'équilibre du Budget annexe Transports conformément au besoin de financement du Budget annexe Transports présenté ci-après (II).

Les opérations de constitution / libération de provision VT, inscrites sur le budget principal, transitent par la subvention d'équilibre Transports. Celle-ci est diminuée de -19,3 M€ pour atteindre 8,1 M€.

*Subv.équilibre : 19,3 M€ = Constitution (+12,4 M€) - Libération (- 6,9 M€)*

	Montant voté BP + DM 1&2	Montant voté DM 3	Montant total
Subvention d'équilibre au budget annexe <b>TRANSPORTS</b>	27 438 487,00 €	-19 311 127,00 €	<b>8 127 360,00 €</b>
Subvention d'équilibre au budget annexe <b>CRR</b>	4 536 772,00 €		<b>4 536 772,00 €</b>
Subvention d'équilibre au budget annexe <b>ZONE DU NORET</b>	30 045,00 €		<b>30 045,00 €</b>
<b>Montant total des subventions versées par le budget principal aux budgets</b>	<b>32 005 304,00 €</b>	<b>-19 311 127,00 €</b>	<b>12 694 177,00 €</b>

- Dépenses de fonctionnement en 67 : - 19 311 127 €

D/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt est réduit de 2 131 842,45 € et atteint 8 245 444,35 €. Hors financement de l'opération « Fibre optique-Data Center » (centre de traitements de données informatiques) qui devrait être rétrocédée à un syndicat mixte régional, le besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) est de 6 745 444,35 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement (virement de section à section) est augmenté de 2 117 829,45 € et atteint 7 040 279,84 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DM 1&2	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM 1&2	Recettes DM3	TOTAL
Réel	90 998 860,00	- 8 592 571,00	82 406 289,00	101 521 310,39	- 6 474 741,55	95 046 568,84
Ordre	5 707 545,00		5 707 545,00	107 545,00		107 545,00
Virement de section à section	4 922 450,39	2 117 829,45	7 040 279,84			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>101 628 855,39</b>	<b>- 6 474 741,55</b>	<b>95 154 113,84</b>	<b>101 628 855,39</b>	<b>- 6 474 741,55</b>	<b>95 154 113,84</b>
Section d'investissement	Dépenses BP + DM 1&2	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM 1&2	Recettes DM3	TOTAL
Réel	31 496 943,98	88 510,97	31 585 454,95	8 697 206,79	102 523,97	8 799 730,76
Ordre	107 545,00		107 545,00	5 707 545,00		5 707 545,00
Virement de section à section			0,00	4 922 450,39	2 117 829,45	7 040 279,84
Besoin de financement par emprunt				12 277 286,80	- 2 131 842,45	10 145 444,35
Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving				10 377 286,80	- 2 131 842,45	8 245 444,35
Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving et hors opération Datacenter				8 877 286,80	- 2 131 842,45	6 745 444,35
<b>TOTAL</b>	<b>31 604 488,98</b>	<b>88 510,97</b>	<b>31 692 999,95</b>	<b>31 604 488,98</b>	<b>88 510,97</b>	<b>31 692 999,95</b>

Une présentation par chapitre est annexée au présent rapport.

## II. Budget annexe Transports

### A/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2011 et le PPIF 2011-2015

Le budget 2011 prévoit 160 K€ au titre de la mise à jour de deux logiciels d'exploitation (logiciel Titus et logiciel Hastus). Le montant définitif de ces mises à jour s'élève à 175 K€, il est donc proposé d'inscrire au budget 15 K€ complémentaires.

Ces dépenses sont financées en totalité par l'inscription d'une nouvelle recette à savoir des annulations de dépenses rattachées sur 2010 (pour un montant supérieur à la réalisation effective).

- recettes de fonctionnement en 77 : + 15 000 €
- dépenses d'investissement en 20 : + 15 000 €

### B/ Opérations financières impactant le Budget 2011 et le PPIF 2011-2015

#### 1. Réajustement de l'opération TCSP (dont Tram)

A ce jour, les réalisations nettes 2011 (dépenses - recettes) sur le projet TCSP seraient de 10 M€ sur un budget de 29,3 M€ (investissement et fonctionnement) soit 19,3 M€ de non réalisés qui s'expliquent par :

- 16,4 M€ sur le Tramway du fait essentiellement de :
  - résultats favorables sur les consultations des marchés de travaux, d'un décalage dans l'attribution, la notification et donc le versement des avances forfaitaires de ces marchés,
  - procédures d'acquisitions foncières actuellement en cours et qui n'ont pas encore donné lieu à versement (1<sup>er</sup> semestre 2012),
- 2,9 M€ sur les autres projets TCSP (infrastructure ferroviaire Nord, dépôt de Planoise).

Inscriptions en DM 3 : cf. Annexe 1 - Répartition par chapitre

#### 2. Réajustement de la subvention d'équilibre transports

Il est proposé d'ajuster la subvention d'équilibre versée par le Budget principal au Budget annexe Transports afin de prendre en compte une actualisation des prévisions budgétaires de l'opération TCSP d'ici la fin de l'année 2011.

La subvention d'équilibre « totale » est diminuée de 19 311 127 € pour atteindre 8 127 360 €.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

**Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié et atteint 805 965,08 €.**

**L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement (virement de section à section) est diminué de 18 141 127 € et atteint 10 374 684 €.**

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DM I&2	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM I&2	Recettes DM3	TOTAL
Réel	32 381 058,80	-1 155 000,00	31 226 058,80	62 136 901,80	-19 296 127,00	42 840 774,80
Ordre	2 799 474,00		2 799 474,00	1 559 442,00		1 559 442,00
Virement de section à section	28 515 811,00	-18 141 127,00	10 374 684,00			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>63 696 343,80</b>	<b>-19 296 127,00</b>	<b>44 400 216,80</b>	<b>63 696 343,80</b>	<b>-19 296 127,00</b>	<b>44 400 216,80</b>
Section d'investissement	Dépenses BP + DM I&2	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM I&2	Recettes DM3	TOTAL
Réel	38 182 902,60	-17 141 127,00	21 041 775,60	7 621 094,52	1 000 000,00	8 621 094,52
Ordre	2 059 442,00		2 059 442,00	3 299 474,00		3 299 474,00
Virement de section à section				28 515 811,00	-18 141 127,00	10 374 684,00
Besoin de financement par emprunt				805 965,08		805 965,08
<b>TOTAL</b>	<b>40 242 344,60</b>	<b>-17 141 127,00</b>	<b>23 101 217,60</b>	<b>40 242 344,60</b>	<b>-17 141 127,00</b>	<b>23 101 217,60</b>

### III. Création du Budget Annexe « Aménagement Zone Nord des Portes de Vesoul »

Conformément au plan de financement et au prix de cession définis par le Conseil de communauté le 15 décembre 2011, il est proposé de créer un Budget Annexe intitulé « Aménagement Zone Nord des Portes de Vesoul » pour l'aménagement et la commercialisation de cette zone. Il sera assujéti à TVA et géré en comptabilité M14. Ces biens destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine immobilisé de la collectivité. Les opérations correspondantes seront donc décrites dans une comptabilité de stock spécifique selon le système de l'inventaire intermittent. Ce système d'inventaire intermittent permet de comptabiliser les stocks en fin d'année uniquement et non au fil de l'eau.

A noter que ce budget annexe sera construit sur l'hypothèse basse de la fourchette de prix de cession décidé par le conseil communautaire à savoir :

- 50 € HT/ m<sup>2</sup> pour des activités tertiaires,
- 40 € HT/m<sup>2</sup> pour des activités artisanales.

Ce budget sera réajusté au fil des ventes et des prix de cessions retenus.

Dans l'attente des recettes de cessions, il est proposé de ne pas mobiliser d'emprunt pour financer les acquisitions foncières, études et travaux qui seront réalisés au préalable. Compte tenu des montants très faibles en jeu (estimé à moins de 100 K€), il est proposé de faire appel à une avance remboursable du budget principal qui sera remboursée avant la clôture du budget annexe.

Sur ce projet, dans l'attente du plan de financement de cette zone et donc de l'ouverture de ce budget, des dépenses ont été réalisées sur le budget principal notamment :

- les acquisitions foncières pour un montant total de 79 523,97 € HT :
  - auprès de la Ville de Besançon en 2011 (frais de géomètre et de notaires compris), pour un montant de 45 298 € HT (soit 45 448 € TTC),
  - auprès l'OPM HLM de Besançon en 2005, puis revendues en partie à la Région à hauteur pour une valeur nette comptable de 34 225,97 € HT,
- les premières études pré opérationnelles réalisées en 2011, pour un montant de 23 000 € HT (soit 27 508 € TTC).

Il convient de transférer l'ensemble de ces dépenses en 2011 sur ce nouveau budget annexe.

Ainsi au vu de l'état d'avancement de ce projet et de l'ensemble des dépenses transférées du budget principal, le budget annexe retracera donc en 2011, 102 523,97 € HT de dépenses réelles :

- des études à hauteur de 23 000 € HT,
- des acquisitions foncières à hauteur de 79 523,97€ HT.

Ces dépenses, dans l'attente des cessions des lots qui se réaliseront en 2012 et 2013 seront financées par une avance remboursable du budget principal à hauteur de 102 523,97 €.

- dépenses de fonctionnement en 011 : + 102 523,97 € (opérations réelles)
- recettes d'investissement en 16 : + 102 523,97 € (opérations réelles - avances remboursables))
- recette de fonctionnement en 042 : + 102 523,97 € (opération d'ordre de stocks)
- dépenses d'investissement en 040 : + 102 523,97 (opération d'ordre de stocks)

Equilibre du budget annexe « Aménagement Zone Nord des Portes de Vesoul »

**Le besoin de financement du budget annexe (102 523,97 €) est couvert en totalité par une avance remboursable octroyée par le budget principal.**

BUDGET ANNEXE ZONE NORD DES PORTES DE VESOUL						
	Dépenses BP + DM 1&2	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM 1&2	Recettes DM3	TOTAL
Réel		102 523,97	102 523,97			0,00
Ordre			0,00		102 523,97	102 523,97
Virement de section à section			0,00			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>102 523,97</b>	<b>102 523,97</b>	<b>0,00</b>	<b>102 523,97</b>	<b>102 523,97</b>
Section d'investissement						
	Dépenses BP + DM 1&2	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes BP + DM 1&2	Recettes DM3	TOTAL
Réel						0,00
Ordre		102 523,97	102 523,97			0,00
Virement de section à section						0,00
Besoin de financement couvert par avances remboursable budget principal					102 523,97	102 523,97
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>102 523,97</b>	<b>102 523,97</b>	<b>0,00</b>	<b>102 523,97</b>	<b>102 523,97</b>

#### **IV. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°3**

Le besoin de financement par emprunt consolidé est réduit de 2 029 318,48 €, s'élève à 15 831 431,75 € et se décompose ainsi par budget :

- **Budget principal**, hors opérations emprunts revolving, est diminué de 2 131 842,45 € et devient 8 245 444,35 €,
- **Budget Annexe Transports** n'est pas modifié à 805 965,08 €,
- **Budget Annexe Déchets** n'est pas modifié à 1 511 793 €,
- **Budget Annexe CRR** n'est pas modifié à 5 165 703,35 €,
- **Budget Annexe Zone du Noret**, hors opération emprunts revolving, n'est pas modifié,
- **Budget Annexe Amgt. Zone Nord des Portes de Vesoul** (avance remboursable au budget principal) : 102 523,97€.

Besoin de financement par emprunt après DM N°3 (hors opérations emprunts revolving)				
	BP + DM 1&2 2011	DM N°3	Total	% d'évolution
<b>Budget principal</b>	10 377 286,80	-2 131 842,45	8 245 444,35	-20,54%
<i>dont opération Data center</i>	1 500 000,00		1 500 000,00	-
<i>dont autres opérations</i>	8 877 286,80	-2 131 842,45	6 745 444,35	-24,01%
<b>Budget annexe TRANSPORTS</b>	805 965,08	0,00	805 965,08	0,00%
<b>Budget annexe DECHETS</b>	1 511 793,00	0,00	1 511 793,00	0,00%
<b>Budget annexe CRR</b>	5 165 703,35	0,00	5 165 703,35	0,00%
<b>Budget annexe Zone d'activités du Noret</b>	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>Budget annexe Amgt. Zone Nord des Portes de Vesoul</b> (avance remboursable au budget principal)	0,00	102 523,97	102 523,97	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>17 860 750,23</b>	<b>-2 029 318,48</b>	<b>15 831 431,75</b>	<b>-11,36%</b>

**A l'unanimité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de  
Décision Modificative n°3 au titre du budget 2011 pour le budget principal et les budgets  
annexes du Grand Besançon.**

Pour extrait conforme,

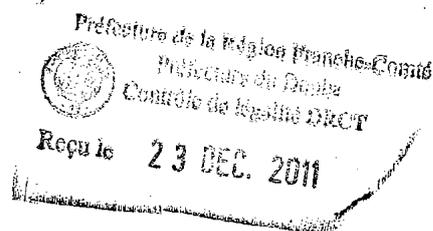
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstentions : 4



### Annexe : répartition par chapitre

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	Charges à caractère général	-100 000,00	73	Impôts, taxes	350 940,00
014	Atténuations de produits	-1 755 788,00	74	Dotations, subventions et participations	-58 976,00
65	Autres charges de gestion courantes	100 000,00	77	Produit exceptionnel	101 388,45
67	Charges exceptionnelles	-19 279 816,00	78	Reprise sur amortissements et provisions	-6 868 094,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	12 443 033,00			
023	Virement à la section d'investissement	2 117 829,45			
<b>TOTAL</b>		<b>-6 474 741,55</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-6 474 741,55</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
27	Autres immobilisations financières	102 523,97	021	Virement de la section de fonctionnement	2 117 829,45
20	Subventions d'équipements versées	-12 219,00	16	Recours à l'emprunt	-2 131 842,45
21	Immobilisations corporelles	-1 794,00	27	Autres immobilisations financières	102 523,97
<b>TOTAL</b>		<b>88 510,97</b>	<b>TOTAL</b>		<b>88 510,97</b>
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	Charges à caractère général	-55 000,00	77	Produit exceptionnel	-19 296 127,00
012	Charges de personnel	-100 000,00	77	dont subvention d'équilibre	-19 311 127,00
65	Autres charges de gestion courantes	-1 000 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	-18 141 127,00			
<b>TOTAL</b>		<b>-19 296 127,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-19 296 127,00</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
20	Immobilisations incorporelles	-120 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	-18 141 127,00
21	Immobilisations corporelles	-7 440 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	1 000 000,00
23	Immobilisations en cours	-9 576 127,00			
27	Autres immobilisations financières	-5 000,00			
<b>TOTAL</b>		<b>-17 141 127,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-17 141 127,00</b>
BUDGET ANNEXE Portes de Vesoul					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges à caractère général	102 523,97	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 523,97
<b>TOTAL</b>		<b>102 523,97</b>	<b>TOTAL</b>		<b>102 523,97</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 523,97	16	Autres dettes	102 523,97
<b>TOTAL</b>		<b>102 523,97</b>	<b>TOTAL</b>		<b>102 523,97</b>